



# BULLETIN MUNICIPAL



## À LA UNE :

COLLECTES 2021

ADRESSE CIVIQUE

PATINOIRE

ENREGISTREMENT  
D'UN CHIEN

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉES DU CONSEIL  
MUNICIPAL 2021

TAXES MUNICIPALES

## COLLECTES 2021

Du nouveau pour les collectes d'ordures, recyclage et compost à Sainte-Anne-de Sabrevois

Comme vous le savez sûrement déjà, depuis janvier 2021 la compagnie Compo Haut-Richelieu est en charge du service des cueillettes pour la municipalité. Un guide, avec à l'intérieur un calendrier des cueillettes pour 2021 a été envoyé par la poste à tous les citoyens. Si vous n'avez pas reçu ce document, il est disponible sur le site internet de Compo Haut-Richelieu <https://www.compo.qc.ca/> ou celui de la Municipalité <http://sainte-anne-de-sabrevois.com/>. L'information se retrouve aussi sur le Facebook : Municipalité de Sabrevois.



Nous vous invitons à suivre la page Facebook : Municipalité de Sabrevois. Vous y retrouverez des informations importantes rapidement et facilement.

## REMERCIEMENTS

La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles et les participants pour les deux événements de décembre dernier, soit La Guignolée 2020, pour laquelle un beau montant de 11 218,30\$ a été amassé, ainsi que pour la fête de Noël qui a permis à plus de 200 enfants de vivre un moment magique en ce temps de pandémie.

UNE BELLE SOLIDARITÉ DE LA PART DE TOUS!  
MERCI!



## BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera **ouverte** malgré le confinement avec respect des règles sanitaires en vigueur.

Mercredi: 14 h à 16 h

Dimanche: 11 h à 13 h 30

Visitez : <http://sainte-anne-de-sabrevois.com/bibliotheque-municipale/>

[www.reseaubibliomonteregie.qc.ca](http://www.reseaubibliomonteregie.qc.ca)

(beaucoup d'information et de services intéressants, tel que le prêt de livre en ligne)



## Nouveautés importantes Pour les collectes

- Les **gros rebus rembourrés** (divans, matelas, tapis...) sont collectés une fois par mois (voir le calendrier).
- L'accès aux écocentres est gratuit et illimité pour les matériaux suivants: **appareils informatiques et électronique, feuilles, gazon et branches, matières recyclables**.
- Pour 2021 chaque adresse bénéficie de 3 accès gratuits aux écocentres pour le dépôt de **meubles en bois** et matériaux de construction (\* limite de volume)
- Pour plus d'informations consultez le site internet de Compo Haut-Richelieu: [compo.qc.ca](http://compo.qc.ca), ou le service à la clientèle : 450-347-0299.

**\*\*\*LA MUNICIPALITÉ NE S'OCCUPERA PLUS DE DÉCHIQUETER OU RAMASSER LES BRANCHES\*\*\***

Respectez les couleurs des bacs et les matières à y déposer





## ADRESSE CIVIQUE

Tout propriétaire est tenu d'afficher le numéro civique attribué à sa propriété de façon ce qu'il soit visible de la voie publique et de veiller à ce que cet affichage soit maintenu en bon état. Une identification rapide et efficace des bâtiments situés sur le territoire de la municipalité est essentielle pour assurer un service adéquat en matière de sécurité publique et d'incendie.



## PATINOIRE

Cet hiver la patinoire sera accessible à tous afin de pouvoir profiter du grand air. Évidemment dû au Covid-19, des règles strictes devront être respectées lors de l'accès à la patinoire:

- Il est interdit de jouer au hockey ;
- Le patinage libre est permis en bulle familiale seulement;
- Le port du couvre visage et du casque est obligatoire;
- Un MAXIMUM de 25 personnes sur la patinoire à la fois;
- Respecter la distanciation de 2 mètres
- Il est interdit de mettre des objets sur la glace (ex. pneus pour faire des buts)

**Important:** respecter les panneaux d'informations pour l'état de la glace de la patinoire afin de ne pas abîmer la glace lors des redoux.

La patinoire est ouverte de 10h à 19h00

Prendre note qu'il n'y a pas d'endroit à l'intérieur pour mettre les patins ni de toilettes disponibles dû aux règles sanitaires.



## ENREGISTREMENT D'UN CHIEN

### RAPPEL:

il est obligatoire d'enregistrer vos chiens selon le règlement provincial sur les chiens et de vous assurer d'utiliser la médaille fournie par la municipalité et qu'elle soit en vigueur en payant les frais annuels, sous peine d'une amende de 250 \$.

Pour l'enregistrement d'un **nouveau chien**, utilisez le formulaire sur le site internet de la municipalité: <http://sainte-anne-de-sabrevois.com/enregistrement-dun-chien/>

Le coût de la licence est de 15\$ par année. L'enregistrement est valide du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Le chien garde la même médaille pour toute la durée de sa vie. Les propriétaires qui ont déjà enregistré leurs chiens recevront par la poste les informations de paiement.

Nous aimerions vous rappeler qu'un maximum de **deux** chiens est autorisé par logement ou place d'affaire.

### N'oubliez pas:

En tout temps, dans un endroit public, un chien doit:

- Porter sa médaille;
- Être tenu par une laisse d'une longueur maximale de 1,85m sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- porter un licou ou un harnais s'il pèse plus de 20kg (soit environ 44 lbs)

## STATIONNEMENT DE NUIT DANS LES RUES INTERDIT EN PÉRIODE HIVERNALE



Pour nous joindre:

Municipalité de Sainte-Anne de Sabrevois  
tél.: (450)347-0066 téléc.: (450-347-4040

1218, Rte 133, Sainte-Anne-de-Sabrevois, (Québec) J0J 2G0

Courriel : info@sabrevois.info

Site internet : <http://sainte-anne-de-sabrevois.com/>

Facebook : Municipalité de Sabrevois

## HÔTEL DE VILLE

L'Hôtel de ville est présentement fermée au public, dû aux mesures de confinement, les employés de bureau font du télétravail. Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions et nous sommes joignable par téléphone: (450)347-0066 (laissez nous un message sur la boîte vocale et nous vous contacterons dès que possible) ou courriel: [info@sabrevois.info](mailto:info@sabrevois.info)

## ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine assemblée du Conseil municipal aura lieu le lundi 1er février 2021, par vidéoconférence (ZOOM) à huis clos. Par contre, toutes questions ou commentaires peuvent être transmises à la Municipalité par téléphone ou courriel tel que mentionné ci-dessus. Voici les dates des assemblées à venir:

- 1er mars 2021
- 6 avril 2021
- 3 mai 2021
- 7 juin 2021
- 5 juillet 2021
- 9 août 2021
- 7 septembre 2021
- 4 octobre 2021
- 8 novembre 2021
- 6 décembre 2021

## TAXES MUNICIPALES

Le compte de taxes municipales 2021 vous sera envoyé par la poste en février. Il vous sera possible de faire 4 versements:

- 18 mars
- 20 mai
- 19 août
- 18 novembre

Méthodes de paiement:

- chèque;
- internet via votre institution financière;
- argent comptant.